

## BUREAU DU VENDREDI 8 AVRIL 2016



Le vendredi 8 avril 2016 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6<sup>ème</sup>, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 11 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 1<sup>er</sup> avril 2016.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. CAMBON, Premier Vice-président, délégué titulaire de #Paris Est Marne & Bois,  
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de l'EPT12,  
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de l'EPT12,  
M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire d'Est Ensemble,  
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,  
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,  
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris,  
M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest.

### **ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency à M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris,  
M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest à M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. DELANNOY, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune à M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est.

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **Le Bureau :**

- a désigné M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## Sur les affaires délibérées :

### ✓ PROGRAMMES

- **a approuvé** le programme relatif à la refonte du site des Feuillants, devenu vieillissant, pour un montant de 9,6 M€ H.T. (valeur avril 2016), et **autorisé** la dévolution de la maîtrise d'œuvre, correspondant à une mission témoin étendue aux missions complémentaires de diagnostic (DIA) et d'ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC), dans le cadre d'un marché subséquent à l'accord-cadre n° 2014/08 de maîtrise d'œuvre, lot n° 2 « ouvrages », notifié le 20 mars 2014 au groupement SAFEGE / LIGNE DAU, le lancement et la signature du marché subséquent pour un montant maximal de 0,79 M€ H.T., ainsi que le lancement de consultations dans le cadre de marchés à procédure adaptée, ou le recours à des marchés à bons de commande en cours ou à venir pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires ponctuelles, ainsi que pour des travaux de génie civil ou de second œuvre, de pose de canalisations ou de de réhabilitation de voirie ; **a autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** le programme relatif à la rénovation des réservoirs du Mont Valérien, devenus vétustes, et à la mise en place d'une chloration sur le réseau MVAL125 pour un montant de 4,9 M€ H.T. (valeur avril 2016), **a autorisé** le lancement et la signature, pour un montant maximal de 0,43 M€ H.T., d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à des ouvrages du SEDIF, n° 2014/08, lot n° 2 relèvement et stockage, notifié le 20 mars 2014, pour confier la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement SAFEGE / LIGNE DAU, ainsi que le lancement de consultations dans le cadre de marchés à procédure adaptée, ou le recours à des marchés à bons de commande en cours ou à venir pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires ponctuelles ; **a autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

**approuvé** le programme relatif à la rénovation de la station de relèvement de Pierrefitte, devenue vétuste, pour un montant de 7,5 M€ H.T. (valeur mars 2016), et **autorisé** le lancement et la signature, pour un montant maximal de 6,68 M€ H.T., d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à des ouvrages du SEDIF, n° 2014/08, lot n° 2 relèvement et stockage, notifié le 20 mars 2014, pour confier la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement SAFEGE / LIGNE DAU, ainsi que le lancement de consultations dans le cadre de marchés à procédure adaptée, ou le recours à des marchés à bons de commande en cours ou à venir pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires ponctuelles ; **a autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme et tous actes et documents se rapportant à ce dossier ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

### ✓ AVANT-PROJETS

- dans un souci d'environnement, **a approuvé** le complément à l'avant-projet relatif à la rénovation de l'unité de décantation de l'usine de Choisy-le-Roi, intégrant l'implantation pilote d'une unité de production d'électricité photovoltaïque pour un montant prévisionnel de travaux de 0,5 M€ H.T. (valeur avril 2016), le montant global de l'opération restant inchangé à 18,6 M€ H.T. (valeur décembre 2012), et **autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour la passation d'un marché à lot unique de travaux, relatif à la mise en place d'une telle unité photovoltaïque, d'un montant prévisionnel de 0,5 M€ H.T. (valeur avril 2016), **a autorisé** la signature du marché correspondant, des bons de commande, et de tous actes et documents se rapportant à ce dossier,

- dans le cadre du projet d'aménagement MASSY ATLANTIS, **a approuvé** l'avant-projet de dévoiement de la canalisation de DN 600 mm avenue de Paris à MASSY, pour un montant total maximum de 0,2 M€ H.T. (valeur novembre 2015),

- **a approuvé** l'avant-projet de l'opération relatif au renouvellement des biefs 01 et 06 de la rue Paul Vaillant Couturier à Villejuif, pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 1,17 M€.HT. (valeur novembre 2015), et l'avenant n° 1 au marché subséquent n° 2014/01-01 à l'accord-cadre n° 2014/01 notifié à la société SAFEGE pour des prestations de maîtrise d'œuvre relatives au renouvellement des biefs 01 et 06 de la rue Paul Vaillant Couturier à Villejuif, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux à 1,17 M€ H.T. (valeur février 2016) et le forfait définitif de rémunération de la mission témoin complète élargie du maître d'œuvre, y compris les missions supplémentaires, à un montant maximal de 0,10 M€ H.T. (valeur juillet 2015) ; **a autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** l'avant-projet lié aux déplacements des conduites de DN 700 mm et 100 mm dans le cadre de la construction de la Ligne 15-Grand Paris Express-gare d'Issy-les-Moulineaux, pour un montant estimé à 0,58 M€ H.T. (valeur octobre 2015),

### ✓ **MARCHES**

- compte tenu de la fusion-absorption de la société CICO CENTRE Par ORYS, **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché n° 2014/28, l'avenant n° 2 au marché 2012/06, et l'avenant n° 3 au marché n° 2013/21 par lesquels la société ORYS se substitue, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans l'exécution des droits et obligations, à la société CICO-CENTRE, et **autorisé** leur signature ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** les avenants n° 1 aux marchés n° 2015/40, 2015/41 et 2015/42 ayant pour objet de rectifier une erreur matérielle se trouvant à l'article 14.2 « Variation des Prix » de leur CCAP commun et rendant inapplicable la formule de révision des prix, et **autorisé** leur signature ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant.

- **a approuvé** l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2009/05 notifié le 2 mars 2009 au groupement SETEC TPI (mandataire) / EPI / ATELIER MICHEL REMON (cotraitants) dans le cadre de l'opération de reconstruction générale de la station de pompage du site de Puteaux, qui fixe le nouveau montant du marché à 1, 60 M€ H.T. (valeur août 2008), soit + 12,64 % du montant initial du marché, suite aux prestations complémentaires liées aux compléments de programme décidés par le SEDIF et aux aléas et sujétions techniques imprévues rencontrés durant la phase travaux, et **autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a autorisé** la signature du quatorzième marché subséquent à bons de commande à l'accord-cadre de prestations de maîtrise d'œuvre – lot 1 : Usines de production – n° 2014/01 notifié le 21 mars 2014, pour confier la mission de maîtrise d'œuvre, relative à la mise à jour ou la rédaction de MABOC travaux et de règles générales, à la société SAFEGE, pour un montant maximum de 0,41 M€ H.T. (valeur avril 2016),

- **a autorisé** la signature de trois marchés subséquents « Réalisation de travaux pour des opérations de dévoiements/modifications de canalisations de transport et de distribution suite à la demande de tiers », sous la forme de marché à bons de commande, **a pris connaissance** de la date d'échéance desdits marchés du 31 décembre 2016, et de leur possible reconduction quatre fois pour une durée de 12 mois en même temps que l'accord-cadre, sans minimum, ni maximum ; **a été informé** du montant total prévisionnel cumulé de 25 M€ H.T. par lot, soit un montant prévisionnel moyen annuel de 5 M€ H.T. pour chaque période ; **a autorisé** la signature de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

**a approuvé** l'avenant n° 2 au marché n° 2014/33 relatif au dévoiement d'une canalisation de DN 1 000 mm sur la commune de Saint-Ouen dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro à la station Mairie de Saint-Ouen par la RATP, notifié le 1<sup>er</sup> septembre 2014 au groupement DARRAS ET JOUANIN (mandataire) / FRANKI FONDATION, dans le cadre de l'opération n° 2012270 STRE, relatif au

report au 24 février 2016 de la date d'achèvement des travaux de mise en conformité des pieux (tranche conditionnelle), du fait du décalage du calendrier de réalisation des travaux de la RATP, sans incidence financière pour le SEDIF, et **autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant l'échéance en juillet 2016 de l'actuel marché d'infogérance du SEDIF, **a approuvé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour le renouvellement du marché de service d'infogérance des infrastructures informatiques et réseaux du SEDIF, sous forme d'un marché à bons de commande, d'un montant prévisionnel de 3,60 M€ H.T. (4,32 M€ T.T.C.), valeur 2016, pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification, et **autorisé** la signature du marché correspondant, conclu avec un montant minimum de 1,50 M€ H.T. et un montant maximum de 4 M€ H.T. sur la durée ferme, et des bons de commande et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

#### ✓ **CONVENTIONS AVEC LES TIERS**

- compte tenu de la nécessité de démanteler des équipements vétustes, **a approuvé** la résiliation de quatre conventions d'occupation temporaires pour les sites sis : 2 rue des Marronniers à Brou-sur-Chantereine, 22-24 rue Saint-Claude (Résidence Jean Lebas) à Livry-Gargan, 11 rue du Général Lecorquillier à Neuilly-sur-Marne, rue des Loriots à Vaires-sur-Marne, et **autorisé** la signature des courriers de résiliation correspondants ainsi que de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- **a approuvé** l'avenant n° 2 à la convention cadre bipartite signée entre l'aménageur (SGP) et le SEDIF le 28 avril 2014 réglant les modalités de planification, financières et administratives de l'ensemble des prestations nécessaires aux modifications du réseau d'eau potable du SEDIF afin de permettre la réalisation du projet de la ligne rouge sud (ligne 15) du réseau de transport public du Grand Paris, entre les stations Pont de Sèvres et Noisy-Champs, qui ajoute l'engagement de la SGP de prendre en charge l'indemnisation des activités économiques qui auraient subi des préjudices directement liés aux travaux et précise les conditions financières des prestations qu'elle assure au titre du contrat de délégation, et **autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tous actes et documents se rapportant à cette affaire,

#### ✓ **PERSONNEL SYNDICAL**

- **a décidé** la transformation d'1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, 2 postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'attaché en 1 poste d'attaché principal, 1 poste d'ingénieur en 1 poste d'ingénieur principal, et **approuvé** cette modification du tableau des effectifs ; **a pris acte** que l'effectif global du SEDIF reste fixé à 121 postes budgétaires permanents.

**Pour affichage, le 12/04/2016**